

02.09.2009 – 10:29 Uhr

Ligue pulmonaire suisse: Les travailleurs restent exposés à la fumée

Berne (ots) -

Prise de position de la Ligue pulmonaire suisse sur l'ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif - La Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif reste lacunaire en dépit du projet d'ordonnance. Selon l'ordonnance, des personnes seront toujours forcées de travailler dans des locaux enfumés, que ce soit dans un établissement fumeurs d'une surface de moins de 80m², ou dans un espace fumeurs séparé (fumoir). L'initiative populaire fédérale "Protection contre le tabagisme passif" est la seule solution pour une protection complète de la population et des travailleurs contre les effets nocifs du tabagisme passif.

Dans sa prise de position, la Ligue pulmonaire suisse constate que le projet d'ordonnance ne saurait être meilleur que la loi qui lui sert de fondement. Elle approuve toutefois la ligne générale de l'ordonnance. L'interdiction d'installations servant au débit de boissons est en particulier absolument nécessaire. C'est la seule façon d'empêcher qu'un espace fumeurs ne devienne un lieu de travail permanent.

La loi fédérale reste lacunaire en dépit du projet d'ordonnance. Bien qu'il soit scientifiquement prouvé que la ventilation mécanique ne permet pas de garantir une qualité de l'air acceptable, la loi autorise le travail dans des établissements et des espaces fumeurs. La protection des travailleurs n'est donc pas assurée, précisément dans le secteur où ils sont le plus exposés à la fumée du tabac. La protection de la santé des travailleurs et travailleuses contre les effets nocifs de la fumée du tabac ne peut être garantie que par l'absence générale de fumée sur les lieux de travail, selon une réglementation sans faille et uniforme dans toute la Suisse.

La Ligue pulmonaire suisse ainsi que 45 autres organisations restent convaincues que cette protection ne peut être réalisée qu'au moyen de l'initiative populaire fédérale "Protection contre le tabagisme passif". La récolte de signatures a commencé en mai 2009. L'initiative réclame une réglementation fédérale claire et simple à appliquer, qui a fait ses preuves à l'étranger et dans de nombreux cantons suisses.

- les espaces accessibles au public tels que les restaurants, les bars, les écoles ou les hôpitaux sont non-fumeurs
- tous les espaces fermés qui servent de lieu de travail sont non-fumeurs
- une seule et même réglementation est valable dans toute la Suisse

Vivre, c'est respirer

La Ligue pulmonaire est l'organisation de santé suisse pour les poumons et les voies respiratoires. Elle s'engage pour réduire le nombre de personnes souffrant de maladies des voies respiratoires ou qui en meurent même prématurément, et pour éviter un maximum de douleurs aux insuffisants respiratoires et aux malades pulmonaires. 23 ligues cantonales représentent autant de points de contact importants pour les personnes souffrant de handicaps respiratoires et

de maladies pulmonaires telles que l'asthme, l'apnée du sommeil, la bronchite chronique et la BPCO, ainsi que la tuberculose. La Ligue pulmonaire s'engage également pour un air de meilleure qualité - à l'intérieur comme à l'extérieur.

Vous trouverez d'autres informations sur: www.liguepulmonaire.ch

Informations sur l'Initiative populaire «Protection contre le tabagisme passif»: www.sansfumee-oui.ch

Contact:

Ligue pulmonaire suisse
Monsieur Simon Küffer
Responsable du projet politique en matière de tabac
Tél.: +41/31/378'20'53
E-Mail: s.kueffer@lung.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100589180> abgerufen werden.